



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES
Pôle Environnement**

Digne-les-Bains, le 14 décembre 2023

Arrêté préfectoral modifiant l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2009-1745 du 17 août 2009 approuvant la réserve de chasse et de faune sauvage « Le Grand Gubian » sur les communes de REVEST DES BROUSSES et ONGLES

Observations émises lors de la consultation du public du 22 novembre au 13 décembre 2023

Observation n°1

L'arrêté initial n°2009-1745, portant approbation de la réserve de chasse et de faune sauvage du Grand Gubian, liste en annexe l'ensemble des parcelles mises en annexe. Il ressort de cette annexe et de cet arrêté que le chemin rural qui part du Petit Gubian au sud et va jusqu'en limite de Banon, au nord du Grand Gubian, propriété de la Commune, n'est pas intégré à la liste des parcelles mises en réserve. Et, d'ailleurs, de ce fait, aucune signalétique telle que prévue à l'article 3 de cet arrêté n'a jamais été apposée à l'une ou l'autre des extrémités de ce chemin (ni, d'ailleurs nulle part en limite de ce chemin).

Par suite, ce chemin ne faisant pas partie de la réserve, il n'est pas concerné dans l'arrêté initial par une quelconque réglementation en limitant l'accès.

Par suite, dès lors que l'arrêté modificatif soumis à la présente consultation du public, ne modifie en rien le périmètre de la Réserve, il ressort que le chemin rural sus-mentionné continue de ne faire l'objet d'aucune réglementation spécifique autre que celle qui s'applique à tout chemin rural.

Par suite, la nouvelle rédaction de l'article 4 de l'arrêté n°2009-1745, ne peut être celle proposée à l'article 1 du présent projet d'arrêté, puisqu'elle aboutirait à restreindre l'usage d'un chemin rural au titre d'une réserve de chasse et de faune sauvage à laquelle le dit chemin n'a jamais été intégré.

Observation n°2

1- Il me semble utile de préciser sur quel sentier la randonnée est autorisée : sentier balisé allant de là à là-bas !

2- Il sera impératif de mentionner l'interdiction d'accès à l'intérieur de cette RCFS, aux principaux accès possibles ainsi qu'en mairie ; sans quoi la verbalisation n'est guère envisageable.

Observation n°3

La création d'un sentier de randonnée pédestre sur l'emprise exacte du chemin rural qui existait par le passé, a été réalisé de manière à minimiser l'impact sur le massif, l'idée étant de procéder à une adaptation par rapport au couvert végétal et ainsi éviter tout tronçonnage, seulement une ouverture végétale visuelle et praticable. Aucun de travaux de terrassement ou de confortement d'assise n'ont été entrepris pour minimiser l'impact de cette ouverture, le piétinement assurera le marquage de ce dernier dans le temps.

Après le Grand Gubian l'itinéraire longe de manière permanente lorsqu'il n'est pas confondu avec une piste déjà existante jusqu'en limite de commune avec Banon. La partie entre le Petit Gubian et le Grand Gubian est une remise à nue du sentier séculaire matérialisé par des arbres de bordures plantés à sa création et quelques pierres de bordures encore visibles.

Cette remise au jour est selon mon avis technique un tracé permettant une traversée de massif intéressante et respectueuse par sa réalisation, et offre une immersion au sein d'un espace naturel à fait remarquable.

Observation n°4

J'ai eu le plaisir de pouvoir me déplacer dans ce magnifique domaine et je ne comprends pas pourquoi une nouvelle enquête est faite alors qu'une précédente a déjà été réalisée (sans que nous n'ayons le moindre retour). D'autre part je suis très étonné de voir ce passage en force de la commune cautionné par la DDT alors que les voies de discussion ne sont pas terminées entre les différents protagonistes. Il y a aucune raison à modifier la situation actuelle et je suis absolument défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse.

Observation n°5

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse .
Je ne suis pas pour la cohabitation du loisir et de la réserve de chasse , d'autre part où sont les résultats de la première enquête d'utilité publique et comment ce fait-il que le chemin a été créé alors qu'un différent oppose les propriétaires à la commune ?

Observation n°6

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse.

Observation n°7

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse au Grand Gubian

Observation n°8

pourquoi une nouvelle enquête alors qu'une a déjà été faite et quels sont les retours de cette première enquête

pourquoi la DDT cautionne le passage en force de la commune alors qu'un différent est entrain d'opposer cette dernière aux propriétaires riverains de ce chemin.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE L'ARRETE DE RESERVE DE CHASSE

Observation n°9

Nous sommes défavorables à la modification de l'arrêté de réserve.

Observation n°10

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE CET ARRETE, il serait dommageable pour les animaux d'ouvrir cette réserve au public toute l'année

Observation n°11

JE SUIS CONTRE LA MOFICATION DE CET ARRETE

Observation n°12

JE SUIS CONTRE LA MODIFICATION DE CET ARRETE

Observation n°13

Je suis totalement opposé à ce projet qui nuit encore une fois à la tranquillité des riverains . ParkiNG velos dans la campagne propriété privée non respectée

Observation n°14

Je suis contre cette modification , plus de respect de la nature , vélo...impossible à gérer rien ne saura respecter .Donc je suis défavorable à la modification de l'arrete de réserve

Observation n°15

Peut-on objectivement penser que la circulation de randonneurs, VTT, chevaux ne va pas déranger les animaux sauvages.

Je n'y crois pas et je suis défavorable à la modification de cet arrêté.

Observation n°16

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve

Observation n°17

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve

Observation n°18

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve.

Observation n°19

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE L'ARRETE DE RESERVE DE CHASSE

La réserve de chasse était au delà de la meilleure manière de préserver les animaux, une façon de préserver les bois de l'être humain. des déchets et surtout du risque d'incendie.

Observation n°20

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve

Observation n°21

Bonjour, Je trouve tout à fait anormal de créer un chemin dans cette zone qui doit rester sauvage, nous avons fait suffisamment de bêtises dans le passé concernant l'environnement, je ne trouve aucun intérêt de faire encore ce type d'erreur, nous devons préserver nos forêts et nos espaces sauvages !!! D'autant plus que la cohabitation entre la chasse et le loisir est loin d'être sûr et pas du tout évident, de plus le calendrier d'ouverture et de fermeture de l'accès est mal fait et trop restreint.

Le plus surprenant c'est qu'une première enquête a été faite à ce sujet et je suis surpris qu'elle n'ait pas été suivie d'effet, nous avons l'impression de ne pas être entendu alors que nous nous sommes déjà exprimés, je ne vous cache pas mon agacement.

Je ne comprends pas non plus comment il est possible que la DDT ait validé ce projet sans avoir l'accord des propriétaires et des riverains, je suis surpris de cette décision unilatérale et que les locaux ne soient pas entendus. Ce pays n'a plus que le nom de "démocratie" et ça fait bien longtemps qu'il n'en est plus une !!! J'espère que cette fois nous serons entendus. Je m'oppose à la modification de l'arrêté de réserve de chasse sur ce territoire ... Cordialement

Observation n°22

Bonsoir,

pourquoi la DDT cautionne le passage en force de la commune alors qu'un naissant est entrain d'opposer cette dernière aux propriétaires riverains de ce chemin.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE L'ARRETE DE RESERVE DE CHASSE.

Cdt

Observation n°23

Bonjour, Je suis opposé à la modification de l'arrêté.

Il est question de climat, de résilience, de biodiversité et tout le monde en est bien convaincu. Pourtant on laisse ouvrir une « aire de jeux » pour les VVTistes électriques (ex motards enduro, ex randonneur en quad) avec une pancarte « tourisme vert » du CD04.

L'Etat ne prend pas des décisions qui semble pourtant évidente.

Observation n°24

Si l'arrêté est modifié et que les randonneurs, les vtt et les chevaux peuvent circuler librement, on peut dire adieu aux soirées au bord de la route à écouter bramer les cerfs.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE CET ARRETE

Observation n°25

Bonjour,

je suis surpris qu'une nouvelle consultation du public soit à nouveau réalisée alors que les conclusions

de la consultation précédente en date de 2022 n'a pas été communiquée.

Cela laisse penser que ces dites conclusions n'allaient pas dans le sens voulu par les initiateurs du projet, mais que malgré tout, le projet doit être validé suivant leur désir.

Ce type de situation est malheureusement trop commun par les temps actuels, partout en France, lorsque l'avis de la majorité des personnes n'est pas pris en compte car ne satisfaisant pas l'intérêt d'une minorité de personnes.

La zone concernée est une réserve de chasse qui par définition, afin de protéger la faune présente, n'est pas accessible sans autorisation.

A l'heure où la protection de la nature est de plus en plus d'actualité, il serait anormal de déroger à cette protection dont tous nous bénéficions à des degrés divers, et d'autoriser l'accès à cette réserve pendant la majorité de l'année, pour le seul plaisir de quelques promeneurs qui de plus ne manqueraient sûrement pas de salir les lieux, comme trop souvent malheureusement.

Par conséquent, je suis DEFAVORABLE à la modification de l'arrêté de Réserve de chasse et de faune sauvage du Grand Gubian.

Observation n°26

Je suis défavorable à cette modification d'arrêté. Laissons la faune tranquille.

Observation n°27

Monsieur le commissaire enquêteur, Je vous informe de mon opposition à la modification de l'arrêté de réserve de chasse sur le territoire du Revest des Brousses. Vous remerciant de la prise en compte de notre requête, Bien à vous,

Observation n°28

Madame, Monsieur, Je suis opposé à la modification de l'arrêté de réserve de chasse sur le territoire du Revest des Brousses. Vous remerciant de la prise en compte de ma requête, Bien à vous,

Observation n°29

A quoi va servir cette réserve si la circulation est ouverte aux randonneurs, vtt et chevaux, 10 mois sur 12 ? Il est surprenant que la DDT cautionne le passage en force de la commune sachant qu'un différent oppose les propriétaires riverains à la commune sur le statut du chemin.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE CET ARRETE DE RCFS

Observation n°30

Je suis défavorable à la modification d'arrêté de réserve.

Une réserve doit être une réserve toute l'année et non pas un ou deux mois par an. D'ailleurs l'ouverture de ce sentier traversant une propriété privée est un abus !

Observation n°31

Pourquoi pénétrer dans cette réserve qui offre une certaine tranquillité à la faune.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE CET ARRETE

Observation n°32

Préserveons cette place de brame !

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE CET ARRETE

Observation n°33

La réserve de chasse et de faune sauvage a démontré son intérêt, son efficacité et sa performance dans le développement de la faune sauvage.

Le grand Gubian véritable sanctuaire pour les cervidés n'a pas à être traversé par un sentier de randonnée.

Le lieu est préservé, protégé et les espèces sauvages sont présentes.

Dès lors que du public sera autorisé à pénétrer ce territoire et à traverser les bois même en dehors de la période de brame, écosystèmes stable obtenu sera déstabilisé.

Il n'est pas concevable, que des efforts faits dans l'intérêt de la préservation de la nature, sa faune et l'environnement avec de véritables résultats satisfaisants obtenus soient remis en cause et en question

pour des questions de confort d'individus.

JE SUIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DE L'ARRETE DE RESERVE DE CHASSE

Observation n°34

Quel intérêt de conserver une réserve si tout le monde circule ? A ce moment là laissez circuler aussi les chasseurs.

Je suis défavorable à la modification de cet arrêté.

Observation n°35

Très bel espace naturel où la faune et les oiseaux sont tranquilles, quel intérêt de laisser pénétrer les randonneurs, les vtt et les cavaliers ?

Je suis DEFAVORABLE à la modification de cet arrêté.

Observation n°36

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse

Observation n°37

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve de chasse

Observation n°38

Je suis défavorable à la modification de cet arrêté

Observation n°39

Je suis défavorable à la modification de cet arrêté

Observation n°40

Je suis défavorable à la modification de l'arrêté de réserve